



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017
DELIBERATION N° : 2017.01.10 - 04

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET POMPES FUNEBRES

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.1 – Décisions budgétaires / 7.1.12 – Budgets et comptes

Date de convocation :
16 Mars 2017

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Représentés : 05

Non représentés : 01

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

L'an deux mil dix-sept, le VINGT TROIS MARS à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : L.BISCARRAT – Maire – J.C. AILLOT – C.MAFFRE – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M. CHRETIEN – H.FAURE – C.ORTIZ – L.CHAVANY – P. RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – PR.MARTIN – T.VERMEILLE – MC.FOLIO – L.BUFFA – S.TRIBOLET – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : GA.FLEURY par J.C.AILLOT – G.RATAJEZAK par P.RELING – S.CAPPEAU-FREJABUE par H.FAURE – S.MOLINET-LECLAIRE par C.MAFFRE – A.PERIN par G.CLEMENSON

Excusée non représentée : E.CRETIN-RAFFET

Secrétaire de séance : Hervé FAURE

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Sous la présidence de M. Jean-Claude AILLOT, 1^{er} adjoint et après avoir entendu le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint aux finances chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint délégué aux finances,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU la circulaire ministérielle n° NOR/INT/B/89/00322/C du 26 Octobre 1989 exposant les modalités de détermination, d'affectation et de reprise des résultats dans la comptabilité M 4,

VU le compte administratif 2016 du service « POMPES FUNEBRES » dressé par le Maire, ordonnateur,

VU le budget primitif 2016 « POMPES FUNEBRES »),

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016,

CONSTATANT que le compte administratif « POMPES FUNEBRES » 2016 présente :

- un excédent d'investissement de : **26 283.42 €**
- un excédent de fonctionnement de : **34 999.73 €**

16 2017 -

Envoyé en préfecture le 27/03/2017
Reçu en préfecture le 27/03/2017
Affiché le **30 MARS 2017**
ID : 084-218400562-20170323-2017_01_10_04-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 MARS 2017** N° : 2017.01.10 - 04

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 25 voix pour (Monsieur le Maire s'étant retiré et ne prenant pas part au vote) :

- 1° - **APPROUVE** en donnant acte à M. le Maire, le compte administratif 2016 du service « POMPES FUNEBRES » lequel peut se résumer comme suit :

SECTION	OPERATION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	Résultat antérieur reporté			+ 25 744.15
	Opérations de l'exercice	431.38	970.65	
	Résultat de l'exercice 2016			+ 539.27
	Résultat de clôture 2016			+ 26 283.42
FONCTIONNEMENT	Résultat antérieur reporté			26 103.32
	Opérations de l'exercice	64 101.32	72 997.73	
	Résultat de l'exercice 2016			+ 8 896.41
	Résultat de clôture 2016			+ 34 999.73
RESULTAT GLOBAL	Résultat antérieur reporté			+ 51 847.47
	Opérations de l'exercice	64 532.70	73 968.38	
	Résultat de l'exercice 2016			+ 9 435.68
	Résultat de clôture 2016			+ 61 283.15

- 2° - **CONSTATE** le résultat du compte administratif 2016 de la section d'investissement soit **26 283.42 €** qui sera repris au budget principal 2017.
- 3° - **CONSTATE** le résultat du compte administratif 2016 de la section de fonctionnement soit **34 999.73 €** qui sera repris au budget principal 2017.
- 4° - **CHARGE** M. le Maire, ordonnateur, de l'exécution de la présente délibération et des mesures de publicité requises au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 27 mars 2017,

P. Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Claude AILLOT



NOTIFICATION : le 06 / 04 / 2017 à :

• Comptabilité → Domier
→ Trésorerie Principale